

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DE SAINT-DENIS

CONSEIL MUNICIPAL
QUATRIEME SEANCE DE 1985
MARDI 10 DECEMBRE

L'an mil neuf cent quatre-vingt-cinq, le MARDI 10 DECEMBRE à 17 H 30, le Conseil Municipal de Saint-Denis s'est assemblé en QUATRIEME SEANCE, dans la salle des délibérations, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Auguste LEGROS, MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-DENIS, Chevalier de la Légion d'Honneur.

Etaient présents :

- MM. LEGROS Auguste - HOARAU Marcel - GERARD Marc - BOURHIS Camille - BOYER Eric - PAYET Aristide - FONTAINE Frantz - DUPUIS Jean Marie - LEFEVRE Gérard - Mmes LAMANDE Florelle - FONTAINE Gabrielle - MM. MANES Gilbert - BOX Daniel - VICTORIA René Paul - RIVIERE Maxime - AFPEJEE Jack - MAHE Jean Denis - NATIVEL Jean Marc - LAURET Gérard - Mme PAYET André - MM. PAYET Paul - HOARAU Raoul - VITRY Michel - DE LA HOGUE Jean Marie - MOUTOUSSAMY Nicolas - TANDRYA Fred - Mme TURENNE Rose Mai - MM. PATEL Issop - AFPEJEE Abdoul Hack - LAW- KOUN-MA-THON Roland - HIN TUNG Jean - FEFFERE François - PERSONNE Serge - Mme BRUNIQUET Paule - MM. KICHENIN Axel - LICHARDY André - ANNETTE Gilbert - RAUX Jules - GERARD Gilbert - ZITTE Guy Max

Etaient représentés :

- M. DINDAR Ibrahim par Mme FONTAINE Gabrielle
- Mme DUPUIS Marie Claude par M. PERSONNE Serge
- M. DE BALBINE Alexandre par M. LAURET Gérard

NOTA :
Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie de Saint-Denis, le 12/12/1985, et que le nombre de Conseillers présents a été de 40/55 en exercice.

Les autres Conseillers étaient absents et non excusés.

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice peuvent délibérer en exécution de l'article 50 de la loi du 5 avril 1984 sur l'organisation municipale.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article 52 de la même loi, procédé à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Monsieur GERARD Marc, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

La séance ouverte, le Maire a exposé ce qui suit :

LE MAIRE



A.D. LEGROS